

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS391/9
G/L/883/Add.1
G/SPS/GEN/918/Add.1
21 juin 2012
(12-3308)

Original: anglais

CORÉE – MESURES VISANT L'IMPORTATION DE VIANDE BOVINE ET DE PRODUITS À BASE DE VIANDE BOVINE EN PROVENANCE DU CANADA

Notification d'une solution convenue d'un commun accord

La communication ci-après, datée du 19 juin 2012 et adressée par la délégation du Canada et la délégation de la Corée au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 3:6 du Mémoire d'accord sur le règlement des différends.

Les gouvernements du Canada et de la République de Corée ("la Corée") souhaitent notifier par la présente à l'Organe de règlement des différends ("ORD") que, conformément à l'article 3:6 du *Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends*, ils sont arrivés à une solution convenue d'un commun accord au sujet des questions soulevées par le Canada dans le cadre du différend susmentionné.

Conformément à la présente solution convenue d'un commun accord, la Corée confirme qu'elle applique actuellement les Prescriptions sanitaires relatives à l'importation de viande de bœuf canadienne publiées au Journal officiel de la Corée le 20 janvier 2012, sous la forme de l'Avis 2012-3. Le Canada et la Corée confirment que ces prescriptions reprennent celles dont ils étaient convenus avant la suspension du différend susmentionné le 4 juillet 2011, et qui avaient été notifiées à l'ORD et distribuées aux Membres de l'OMC dans le document WT/DS391/8.

La présente solution convenue d'un commun accord est sans préjudice des droits et obligations du Canada et de la Corée au titre de l'*Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce*.

Nous vous saurions gré de bien vouloir distribuer la présente notification aux conseils et comités pertinents, ainsi qu'à l'ORD.

Pour le Canada

Pour la République de Corée

(Signé)

S.E. M. John Gero
Ambassadeur

Représentant permanent auprès de l'OMC

(Signé)

S.E. M. PARK Sang-ki
Ambassadeur

Représentant permanent

Genève, Suisse, le 19 juin 2012.